

Secrétariat général  
Service du pilotage et de l'évolution des services

Valenciennes, le 31 mars 2022

École nationale des techniciens de l'équipement  
Site Valenciennes

Direction des études

# Compte rendu

Conseil de Perfectionnement du 15 février 2022

---

## Présents :

M. DELCOURT Christine, Présidente du Conseil de perfectionnement

## Membre de droit

MATTEUCCI Bruno, directeur de l'École nationale des techniciens de l'équipement

CHASSANDE Christophe, Chef du SPES

DEANA-COTE Marie-Aimée, sous-directrice de la formation, des compétences et des qualifications – SG/DRH/FORCQ

Représente le directeur des ressources humaines

## Membres de l'équipe de direction

CALLIER Hubert, directeur du centre ministériel d'appui à la formation à distance

PASTOR Marie-Josée, directrice des études

## Membres nommés par le Ministre

MI. BORDE Denis, directeur interdépartemental des routes Méditerranée

ANFOSSO LEDEE Fabienne, directrice adjointe du Département Matériaux et Structures, Université Gustave EIFFEL

FRESNEAU Patricia, directrice régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers, Région Provence Alpes Côtes d'Azur

## Membres désignés par les organisations syndicales

ROUSSEAU Isabelle, représentante CFDT

RAULT Jean-Noël, représentant FO

FRIAUD Jérôme, représentant UNSA Développement Durable

MOUSSU Pascal, représentant UNSA Développement Durable

RAHMOUNI Rachid, représentant UNSA Développement Durable

## Représentants des chargés de projets et des formateurs

GUIRLEO Julien, représentant du site d'Aix

SOHIER Astrid, représentante du site d'Aix-en-Provence

---

---

SAUVAGE Valérie, représentante du site de Valenciennes

**Représentants des stagiaires TSPDD**

SANCHEZ Rémi, représentant des TSPDD de Valenciennes

MII.

**Représentants des stagiaires SACDD AG**

MARIE-SAINTE Émilie, représentante des SACDD AG d'Aix-en-Provence

**Membre de l'équipe de direction suppléant**

MUNDUBELTZ Franck, directeur de la stratégie et développement

**Membres nommés par le Ministre, suppléant**

ROSSIGNY Pascal, direction technique infrastructures de transports et matériaux, CEREMA

**Personnalités expertes et invitées**

DRIGNY Frédérique, ENTE, adjointe à la directrice des études, site de Valenciennes

SALIBA Jérôme, ENTE, adjoint à la directrice des études, site d'Aix

BEDRANE Djafar, responsable de la formation des TSPDD en alternance, site de Valenciennes, et responsable des Prépa Talents

GIGNOUX Murielle, chargée de formation et du développement auprès des entreprises et des collectivités, site d'Aix

LENNE Olivier, responsable de la Licence Développement de Projets de Territoires

NOËL Olivier, responsable de la formation des étudiants CPADT 2, site d'Aix, et licence MPT

MARLIÈRE Sophie, responsable du PAF, site de Valenciennes

---

Christine DELCOURT salue les participants au conseil de perfectionnement et ouvre la séance après avoir vérifié auprès de Bruno MATTEUCCI que le quorum est bien atteint.

## Préambule

Christine DELCOURT invite les membres à valider les compte-rendus des conseils de perfectionnement du 8 juillet 2021 et du 6 octobre 2021.

En l'absence de remarques, ces comptes rendus sont validés.

Bruno MATTEUCCI aborde le premier point à l'ordre du jour : les actualités nationales.

Bruno MATTEUCCI présente le comité de pilotage et de suivi de la restructuration de l'école.

Il rappelle les grandes lignes du projet, à savoir d'une part, le transfert des formations des fonctionnaires et du CMA au CMVRH et d'autre part, le transfert des formations étudiantes à l'ENTPE, pour la rentrée de septembre 2023.

Pour ce faire, et pour assurer le repositionnement des agents, Bruno MATTEUCCI présente les travaux du comité de pilotage réunissant le DRH, le chef du SPES, la directrice du CMVRH, la directrice de l'ENTPE et le directeur de l'ENTE.

Ce comité a été mis en place le 28 janvier 2022. Sa prochaine réunion se tient le 11 mars.

Sa feuille de route est fixée. Les principaux objectifs de ce comité de pilotage sont de suivre et de piloter l'ensemble des chantiers attendants, et prendre et coordonner les arbitrages sur les différents sujets.

Un de ces sujets est détaillé, à savoir le travail sur l'arrêté de restructuration, mené par un groupe de travail comprenant la DRH-DMAR, le pôle RH de l'ENTE, PPSTE4, et le directeur de l'ENTE.

Un 2<sup>e</sup> point important concerne la révision des textes réglementaires impactés.

Un groupe de travail comprenant la DRH, le SPES/ACT, l'ENTPE et l'ENTE a pour objectif de préciser quels sont les textes concernés. Ainsi devra être envisagée l'abrogation de l'arrêté ENTE, la révision de l'arrêté CMVRH, la révision de l'arrêté d'organisation de l'administration centrale du MTE, les arrêtés de formation des TSPDD et SACDD.

Bruno MATTEUCCI précise que l'arrêté de l'ENTPE ne nécessite pas de modification, car cette école délivre déjà des diplômes.

Bruno MATTEUCCI s'attarde ensuite sur un point central, l'accompagnement des agents.

Un groupe de travail comprenant la DMAR, le chargé de mission DRH, le directeur de l'ENTE, les RH de l'ENTE et le CMVRH s'est réuni le 3 février 2022. Le chef de projet en est Jean-Yves DESMARETZ.

Les objectifs de ce groupe sont d'accompagner le repositionnement des agents, de mettre en place un accompagnement individualisé des agents non repositionnés et de mobiliser les outils d'appui aux restructurations, y compris en interministériel.

Bruno MATTEUCCI explique que 5 à 6 départs en retraite d'agents sont à prévoir et que 2 mobilités sont déjà intervenues. Ce qui porte à 32-33 agents les effectifs du site de Valenciennes et à 46 agents à Aix.

Les formations de fonctionnaires transférées au CMVRH seront prises en charge par le CVRH d'Arras et en partie peut être encore par le site d'Aix.

Un comité de pilotage a été mis en place réunissant la directrice du CMVRH, son adjoint, la directrice du CVRH d'Arras, le directeur de l'ENTE, la directrice des études, le directeur du CMA, la SG de l'ENTE.

Il est prévu qu'ils viennent sur le site de l'ENTE de Valenciennes le 7 mars. Ces visites sont destinées à être renouvelées autant que besoin.

Pour le transfert des formations d'étudiants à l'ENTPE, un autre Copil restreint mixte ENTPE/ENTE a déjà vu le jour. Il comprend des agents volontaires de l'ENTE dont certains pourront intégrer l'ENTPE qui estime ses besoins à 20 à 24 personnes, dont 10 pourraient être issues de l'ENTE (dans les domaines variés de la communication, l'ingénierie pédagogique,...)

Une visite est programmée le 15 mars à Aix pour en avertir les agents.

En ce qui concerne le transfert du CMA au CMVRH, un groupe de pilotage est mis en place également, qui doit se réunir dans le courant du mois.

Bruno MATTEUCCI fait un point sur le dialogue social.

Le 31 janvier, s'est réuni pour la première fois le comité de suivi présidé par le chef du SPES avec les représentants des personnels de l'ENTE. D'autres réunions doivent suivre, notamment en mars.

Bruno MATTEUCCI précise que les conseils de perfectionnement sont une autre instance à laquelle il communique l'état d'avancement de la restructuration, ainsi que le CT de l'ENTE. Enfin, des réunions d'informations et de concertation avec les CSSCT de chaque site se tiennent.

Bruno MATTEUCCI fait un focus sur l'utilisation des locaux sur les sites d'Aix et Valenciennes.

Bruno MATTEUCCI indique que les agents d'Aix qui souhaitent rejoindre l'ENTPE auront une adresse administrative à Aix et seront en situation de travail déporté. Leurs frais de missions pour les déplacements à l'ENTPE seront pris en charge. Une redéfinition des périmètres immobiliers et des responsabilités sera à prévoir pour septembre 2023.

Christine DELCOURT remercie Bruno MATTEUCCI et interroge l'assemblée pour savoir si cet exposé suscite des questions.

Rachid RAHMOUNI demande s'il est possible de recevoir le support de présentation de Bruno MATTEUCCI et s'inquiète de savoir si les représentants des organisations syndicales de l'ENTE sont bien associés.

Bruno MATTEUCCI dit que c'est le cas.

Rachid RAHMOUNI remarque que les représentants des personnels ne font pas partie de tous les groupes de travail. Il souhaite en connaître la raison.

Bruno MATTEUCCI explique que c'est dans un souci d'éviter des effectifs pléthoriques des groupes de travail, pour que ceux-ci puissent avancer.

Jean-Noël RAULT condamne fermement cette décision ministérielle de fermeture. Il déplore les conséquences pour les agents et revient sur la question des mobilités sortantes et des départs en retraite prévus, non remplacés. Il craint à la fois pour le maintien d'une formation de qualité et pour les conditions de travail des agents restants. Il demande confirmation pour les agents du site d'Aix non repositionnés, de pouvoir rester en sureffectif.

Bruno MATTEUCCI explique que les agents du site de Valenciennes sont soulagés de savoir que le site perdure sous la responsabilité du CMVRH. Quant aux inquiétudes sur le devenir de la formation des agents de catégorie B, leur devenir au-delà de septembre 2023, il ne peut pas répondre. Il fait remarquer que les formations évoluent sans cesse et que l'avenir du CMVRH n'est connu de personne à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les agents du site d'Aix, les situations sont variables.

Certains restent en place car ils savent qu'ils seront repositionnés.

D'autres voient l'occasion d'une mobilité. Bruno MATTEUCCI rappelle que des départs ou projets de départ ont déjà été enregistrés.

D'autres agents font connaître leur volonté de rester sur Aix et seront placés en sureffectif au CVRH et maintenus sur site, ainsi que les 8 agents du CMA.

Dans le cadre de l'accompagnement des agents, un travail a été engagé avec la DREAL et le SGAR PACA.

Isabelle ROUSSEAU remercie Bruno MATTEUCCI de ces précisions, elle déplore également cette décision jugée dramatique et revient sur l'arrêt des formations d'éducation au développement durable -EDD.

Elle s'inquiète du sort des agents concernés et voudrait savoir qui va reprendre l'EDD.

Bruno MATTEUCCI assure que l'EDD sera maintenue le plus longtemps possible. Il estime que 4 à 5 agents sont impactés. Ces derniers pourront être positionnés sur l'enseignement auquel ils sont déjà formés. Il précise que certains de ces agents interviennent déjà dans la formation. Ils seront repris par le CMVRH.

Christine DELCOURT sollicite Christophe CHASSANDE pour éventuellement compléter.

Il souligne que le repositionnement des agents est l'élément central. Il a bien conscience de la question des agents non repositionnés en septembre 2023. Il garantit le positionnement en sureffectif, mais en précisant que cette situation ne sera que transitoire car le sureffectif dans une structure qui n'a pas forcément d'activités à confier aux agents, n'est pas durable.

Concernant l'EDD, Christophe CHASSANDE explique que sur l'ensemble du territoire, la mission est assurée par différentes structures, subventionnées par le MTE. Cette organisation va donc se généraliser. Il ajoute que la mission EDD de l'ENTE n'était pas le modèle le plus courant, et elle n'avait qu'un rayonnement local.

Rémi SANCHEZ, représentant des TSPDD du site de Valenciennes veut témoigner de l'inquiétude du devenir de la formation classique et en alternance de TSPDD, formation dont les TSPDD sont très satisfaits.

Il souligne aussi l'intérêt du mixage fonctionnaires et étudiants, durant une partie des cours, mixage dont la disparition lui semble très préjudiciable.

En outre, les étudiants des Hauts-de-France n'envisagent pas d'aller se former à 700 km.

Il relaie également une inquiétude des CPADT quant à la valeur de leur titre, puisque ce dernier va disparaître. Il demande enfin si l'étude d'impact a envisagé ces aspects.

Bruno MATTEUCCI le rassure sur la valeur du titre de CPADT, reconnu par le monde professionnel et figurant toujours au répertoire des titres professionnels. Il indique que l'étude d'impact tourne surtout autour des questions liées au repositionnement des agents, des aspects immobiliers et financiers. Il rappelle que la fermeture de l'ENTE n'entraîne pas la disparition des formations de fonctionnaires.

Pour les étudiants, le Bachelor sera un diplôme de niveau Bac +3, dans la continuité du titre dont le niveau reconnu était déjà supérieur à bac +2.

Rachid RAHMOUNI souhaite des précisions sur le dispositif d'entretien RH, prévu dans le cadre des entretiens professionnels.

Bruno MATTEUCCI explique que l'entretien RH est déconnecté de l'entretien professionnel, même s'il a lieu en principe juste après. Il a deux objectifs : d'une part, c'est un temps d'échanges qui permet d'apporter aux agents un maximum d'informations sur les dispositifs d'accompagnement ; d'autre part, c'est une photographie à un temps T des souhaits des agents (mobilité, retraite, repositionnement...). Cet entretien n'est pas une obligation.

Pascal MOUSSU demande qui participe à cet entretien.

Bruno MATTEUCCI répond : l'agent, son N+1, l'agent du pôle RH. L'agent peut être accompagné d'un représentant du personnel s'il le souhaite.

Rachid RAHMOUNI demande que la DRH soit informée des souhaits de mobilité des agents, pour que ceux-ci soient appuyés car ils n'ont pas fait le choix de cette mobilité. Il craint, comme cela a été le cas dans d'autres structures, que des agents restent en attente.

Christine DELCOURT propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **Actualités ENTE**

### **1. Retour sur les 13<sup>e</sup> rencontres de la e-formation**

Hubert CALLIER commence en soulignant l'importance de la persistance de ces journées qui se sont tenues les 20 et 21 octobre 2021, entièrement à distance du fait de la situation sanitaire.

Il explique que la sobriété numérique et l'usage raisonné du numérique dans les formations étaient les principaux enjeux cette année.

Il commente tout d'abord les conférences de Stéphanie COURGEY sur le pari de la sobriété numérique, de Nathalie BRAVO sur le numérique écoresponsable et de Jean-François CECI sur le numérique raisonné dans le cadre de la formation, puis il aborde les deux ateliers-discussions alimentés par ces trois thématiques.

Il souligne que ces 13<sup>e</sup> rencontres ont mobilisé plus de 100 inscrits, issus de 8 ministères, 15 services déconcentrés ou acteurs publics et privés. Les ateliers quant à eux ont compté 60 participants chacun.

Le partage d'expérience riche, à partir de communautés d'apprenants diversifiées, a été un point fort.

Hubert CALLIER présente ensuite le bilan de l'activité du CMA pour l'année 2021 qui comporte une dizaine de productions, 5 nouvelles formations, des mises à jour de formation, notamment l'administration de la mer et du littoral, utilisée par l'ENSAM mais aussi les acteurs du monde de la mer des DDTM, ou encore la mise à jour de la formation sur la conduite écoresponsable.

Hubert CALLIER commente ensuite, à partir de sa présentation, les refontes techniques de formations en géologie, développement durable, de formations sur le cycle de l'azote... en mettant en avant les maîtrises d'ouvrage diversifiées et les publics cibles, souvent tous publics.

La diversité des productions du CMA ressort également lorsque Hubert CALLIER présente les créations de formations nouvelles sur la police administrative répressive de l'environnement, commandée par la DGALN ; les points budgétaires comptables commandés par le CMVHR et la DAF ; l'inspection des pêches dans le cadre de l'APSOI ; la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », commandée par l'UVED.

Hubert CALLIER termine en faisant remarquer que cette dernière formation, de 10h, met en avant les fondamentaux de toute action environnementale et permet à tous les acteurs une bonne appropriation des diverses thématiques, intervenants...

Pascal MOUSSU pose la question de la restructuration du CMA. Il souhaite savoir quel sera l'impact de son transfert au CMVRH.

Marie-Aimée DEANA-COTE répond que l'objectif du CMVRH est de maintenir tout le potentiel du CMA, d'en faire un outil au service d'une communauté étendue. Le CMA n'est d'ailleurs pas un outil exclusif à l'ENTE. Comme le CEDIP, il aura un rayonnement au-delà du CMVRH. Tous ses agents seront repris à l'instant T.

Fabienne ANFOSSO LEDEE demande comment sont validées les formations du CMA et comment elles prévoient l'interaction, notamment quand les apprenants ont des questions.

Hubert CALLIER explique que les formations sont déployées par les organismes en charge. Ces formations sont de 3 types :

- soit elles sont en libre service. Il n'y a pas d'évaluation de l'apprenant, mais les taux d'inscription et de suivi sont un bon indicateur de leur succès ;
- soit ce sont des formations hybrides intégrées dans un parcours complet. L'évaluation est comprise dans l'évaluation du parcours dans son ensemble ;
- soit ce sont des formations tutorées. Selon leur complexité et les publics cibles, plus ou moins passifs, le dispositif d'accompagnement est adapté. Les versions des formations sont améliorées selon les *feedbacks*.

Christine DELCOURT remercie Hubert CALLIER et passe la parole à Sophie MARLIERE pour le point suivant.

## **2. Données chiffrées des effectifs en formation 2021/2022 et les profils des promotions.**

Sophie MARLIERE aborde en premier lieu les **TSPDD**.

Elle réexplique rapidement que ces derniers sont issus des 3 spécialités du concours : TG - Techniques Générales, EEI - Exploitation et Entretien des Infrastructures, NSMG - Navigation Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marins et littoral.

L'arrêté de recrutement ouvrait 100 postes au concours externe, 94 en TG, 5 en EEI, 1 en NSMG. 92 postes de TG ont été finalement pourvus, suite aux renoncations.

30 postes étaient offerts au concours interne. 23 en TG, 6 en EEI, 1 en NSMG. Seuls 18 postes TG en interne ont été pourvus, du fait des désistements.

Sophie MARLIERE observe, comme en 2020, une certaine désaffection pour le concours de TSPDD, qui rejoint une tendance généralisée à quasiment tous les concours de la Fonction Publique.

Au final, 100 TSPDD ont intégré la formation à l'ENTE, soit la formation classique, soit la formation en alternance pour 37 d'entre eux. Pour mémoire, les TSDD et les anciens CPADT lauréats du concours sont exemptés de formation.

Ces publics sont composés pour 54 % d'hommes et 46 % de femmes, la part de femmes ayant un peu diminué par rapport à l'année précédente.

On observe que le niveau d'études de cette promotion progresse, car il est pour 41 % des TSPDD 2021-2022 de niveau BAC + 5 voire plus.

Concernant les lauréats du concours de **SACDD AG** 2021, Sophie MARLIERE rappelle qu'ils sont issus du concours dorénavant interministériel (pour la deuxième année consécutive).

Le nombre de postes offerts tous ministères confondus était de 1705, dont 90 pour le MTE.

L'ENTE a intégré 86 lauréats, -en raison de reports et congé maternité-, qui se répartissent de la façon suivante : 16 % d'hommes et 84 % de femmes.

Pour mémoire, la formation des SACDD AG compte aujourd'hui 4 sessions espacées de retours en service, entre septembre et janvier :

2 sessions en présentiel, 1 en distanciel, et 1 session prévue en présentiel en janvier 2022 a été basculée en distanciel du fait de l'aggravation de la situation sanitaire.

A cela s'ajoutent des activités à réaliser en service :

-10 jours de « découverte de l'environnement professionnel et des métiers de SACDD » donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage noté ;

-10 jours d'activités de consultation de ressources en ligne, complémentaires à la formation.

Sophie MARLIERE fait un petit focus sur les **SACDD CTT** 2021-2022 qui sont au nombre de 24 agents : 5 issus du concours interne, 7 issus du concours externe, 5 issus d'une mutation, 7 issus des emplois réservés ayant reçu un avis favorable de la CNOI.

Ce chiffre est en augmentation, comparé à 2020-2021.

La répartition hommes- femmes est la suivante : 71 % d'hommes pour 29 % de femmes.

La grande majorité d'entre eux ont plus de 41 ans, et sont pourvus d'un niveau BAC ou BAC+2.

La formation alterne des périodes en service, à l'ENTE et au CVRH de Clermont-Ferrand.

Les données chiffrées de la rentrée de la **filière étudiante** établissent un effectif, pour les 2 sites, de 54 élèves, dont 23 en 1ère année.

Depuis septembre 2021, 2 étudiants ont démissionné et un autre a été exclu.

Ces effectifs se composent à 72 % de garçons et 28 % de filles, chiffres en baisse par rapport à l'an dernier.

Djafar BEDRANE présente ensuite les **Prépa Talents**,

Il explique tout d'abord que l'arrêté du 8 décembre 2020 qui a modifié les épreuves du concours de TSPDD a nécessité une évolution des cours. La méthodologie ainsi que le contenu des cours ont été refondus.

Par ailleurs, la DGAFP a souhaité que désormais les Prépa Talents obtiennent, à l'issue de leur formation, et indépendamment de leur réussite aux concours, un diplôme.

Un travail ENTE-CVRH d'Arras a été mené avec pour objectif la mise en place d'un passeport de compétences. Le dispositif prévoit aussi que les préparateurs fassent un stage d'immersion en service.

Ainsi, les élèves de la promotion 2021-2022 viennent d'effectuer un stage à la DREAL Hauts-de-France et en sont satisfaits.

Djafar BEDRANE fait un point sur les effectifs 2021-2022, issus en grande majorité des Hauts-de-France et un issu du Rhône. Cette année, l'ENTE ne compte que 4 Prépa Talents, du fait d'une communication et d'un recrutement tardif, dû à l'attente de la décision de la DGAFP sur le dossier déposé par l'école en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Néanmoins, 14 PrAB sont formés avec eux.

Pour 2022-2023, les futurs Prépa Talents intégreront les cours des CPADT2, avec pour ambition d'obtenir le titre de CPADT, titre inscrit au RNCP.

En 2020-2021, Djafar BEDRANE souligne que 40 % des CPI ont réussi le concours de TSPDD.

Isabelle ROUSSEAU revient sur le manque d'attrait du concours de TSPDD.

Bruno MATTEUCCI fait remarquer que le manque d'attrait est généralisé à l'ensemble des concours de la Fonction Publique, sauf l'ENA.

Marie-Aimée DEANA COTTE ajoute que le travail sur l'évolution des concours est permanent. Il doit être associé à un travail sur l'attractivité des postes car partout, une baisse des candidats est à déplorer.

Sophie MARLIERE signale que les contraintes de la formation classique, 7 mois à l'ENTE, ainsi que la perspective d'affectation loin de leur famille, expliquent les renoncements au bénéfice du concours.

Bruno MATTEUCCI ajoute que les concours ne sont pas bradés car la baisse du niveau des candidats est réelle, ce qui explique également la baisse des recrutés.

Isabelle ROUSSEAU signale qu'elle a été contactée par des lauréats du concours de TSPDD pour lesquels le passage en catégorie B et la période de formation représentaient une perte de revenus (pertes des primes). Elle estime que c'est un vrai souci.

La parole est donnée à Jérôme SALIBA pour présenter les formations en apprentissage.

Jérôme SALIBA indique que l'école compte désormais 3 licences en alternance. Il explique que la licence en maîtrise d'ouvrage bâtimentaire présentée en conseil de perfectionnement en juillet 2021 n'a pas été ouverte faute d'offres de placement pour les apprentis dans un calendrier très serré, avec une communication débutée tardivement.

Il détaille en premier lieu la licence MGPI, organisée pour la 3ème année consécutive, par l'ENTE, le CNAM PACA, ainsi que l'ECIR.

Le rythme s'organise entre 1 mois en centre de formation, 2 mois en entreprise. Les soutenances du mémoire interviennent fin août. Le bassin de recrutement s'élargit.

Le placement des apprentis est varié (Airbus, CEREMA...), et correspond aux différentes composantes du métier.

En 2022-2023, le déploiement de cette formation sera assuré par le CNAM et l'ECIR uniquement, sans l'ENTE qui réservera ses moyens humains pour les autres formations.

Marie-Josée PASTOR précise que les 2 autres licences qui ont ouvert en septembre 2021 font l'objet d'un point spécifique plus tard dans la matinée.

### **3. JAF prévisionnelles 2021/2022 et perspectives 2022**

Jérôme SALIBA rappelle que les Journées Action Formation prévisionnelles sont un indicateur important comme le sont les effectifs de formés.

Entre 2014 et aujourd'hui, passage de 210 à 381 apprenants.

Une certaine stabilité revient, car la baisse des JAF des étudiants de 1ère année est compensée par les JAF émanant des licences. On atteint 33340 JAF en 2021/2022 hors formation des exa pro et formations continues.

Pour 2022-2023, la stabilisation va se poursuivre, du fait de la stabilisation des effectifs de fonctionnaires formés.

Il rappelle qu'en 2022-2023, il n'y aura pas de promotion de CPADT1, que les JAF liées à l'EEDD seront aussi limitées.

A cette occasion, il remercie Franck MUNDUBELTZ, car la DSD est en appui aux actions de formation de la DE.

Marie-Josée PASTOR rappelle que les effectifs de la Direction des Études ont déjà beaucoup diminué. En effet, un an plus tôt, la DE comptait 43 ETP. En 6 mois, elle a perdu 8 ETP, bientôt 11 avec les mobilités annoncées.

Au total, entre juillet 2021 et avril 2022, la DE aura perdu le quart de ses effectifs.

A cette occasion, Marie-Josée PASTOR insiste sur la mobilisation des équipes pour répondre aux exigences de qualité de la formation, maintenues.

#### **4. Bilan des formations continues 2021 et perspectives 2022**

Marie-Josée PASTOR diffuse une présentation et signale une erreur dans le dossier envoyé au préalable, puisque certaines sessions de formation exa pro apparaissent dans le bilan 2021 avec des dates de report prévues en 2022.

Elle précise que sont incluses dans les formations dites continues, les exa pro, aux côtés des formations DGITM, même si les lauréats des examens professionnels sont en formation statutaire obligatoire.

Ces dernières années, l'école a fait face à de gros volumes de personnels à former en raison des plans de requalification.

En 2021 : 2076 JAF.

par comparaison, en 2020 : 1424 JAF mais 2020 a été l'année du confinement avec la suppression de nombreuses sessions

Pour 2022 : 1800 JAF prévues.

#### **5. Focus sur les forums métiers de novembre 2021**

Murielle GIGNOUX présente le dispositif organisé à Aix et à Valenciennes.

Elle souligne que Pascale VERNE, membre du conseil de perfectionnement, est une partenaire fidèle de ce forum.

Murielle GIGNOUX présente les différents partenaires, les collectivités, les entreprises, les bureaux d'études comme ALTEREO... qui participent pour illustrer aux étudiants les types de débouchés qui s'ouvrent à eux.

Au final, sur le site d'Aix, 13 structures d'accueil étaient présentes, très mobilisées. 20 intervenants pour 20 étudiants.

Parmi les intervenants, des représentants de pôles RH, des anciens étudiants,...

Plus de 30 métiers ont ainsi été mis en avant.

Les étudiants ont pu recevoir des conseils sur les compétences attendues, les valeurs au sein des entreprises...

Murielle GIGNOUX tient à remercier tous les participants.

Fabienne ANFOSSO LEDEE intervient pour dire son admiration de ce réseau de partenaires qu'elle imagine long à mettre en place. Elle se demande comment dans le cadre du transfert des compétences à l'ENTPE, on va profiter de ce réseau, si des propositions pour le maintenir ont été envisagées.

Bruno MATTEUCCI confirme qu'un travail sur ce réseau a été prévu pour qu'il soit sauvegardé. L'ENTPE veut un rayonnement national pour le bachelor, et est intéressée à développer ces partenariats.

Patricia FRESNEAU, directrice du CNAM PACA, demande si le CNAM fait partie des partenaires qui seront conservés par l'ENTPE.

Bruno MATTEUCCI dit qu'effectivement, les partenariats noués par l'ENTE ont vocation à être maintenus par l'ENTPE.

Patricia FRESNEAU demande qui deviendra son interlocuteur dans ce cadre. Elle rappelle qu'elle représente un établissement public qui est sur un secteur concurrentiel. Un développement conjoint d'offre sans concurrence est envisageable.

Bruno MATTEUCCI donne les noms de la directrice de l'ENTPE, Cécile DELOLME, et de Nicolas FARGES en charge du projet de bachelor.

## **6. Employabilité des étudiants sur les 3 dernières années**

Marie-Josée PASTOR explique que le but de ces enquêtes est de savoir ce que sont devenus les titrés depuis 3 ans.

Les taux des étudiants en emploi ou en poursuite d'études est fort 84 % juste après l'obtention du titre et l'année qui suit. Ce fort taux se retrouve tous les ans.

2021 a compté 30 CPADT titrés. A ce jour, 23 sont en poursuite d'études.

Les autres étudiants réussissent le concours de TSPDD, trouvent un emploi...

Parmi ceux qui sont en poursuite d'études, 60 % sont inscrits dans les licences proposées par l'ENTE, soit 14 sur 23, ce qui démontre une forte attractivité de ces licences, qui débouchent le plus souvent sur une embauche, sauf pour quelques étudiants qui poursuivent en Master.

Marie-Josée PASTOR commente les chiffres du dossier fourni. Elle regrette le faible taux de participation aux enquêtes au-delà de 2 ans qui peut fausser l'analyse des résultats.

Sur les étudiants titrés en 2019, 10 sur 26, soit 40 %, n'ont pas répondu à l'enquête.

## **7. Point d'étape sur les 2 licences ouvertes en 2021 : licence Territoires et licence MPT**

Oliver LENNE rappelle qu'il a présenté lors du conseil de perfectionnement de juillet 2021 les objectifs de la licence Territoire.

Il précise que les cours ont lieu en alternance et sont dispensés sur les sites de l'ENTE et du CNAM, à Valenciennes de septembre à juin, 1 ou 2 semaines par mois.

Il renvoie vers le dossier fourni pour le détail des unités d'enseignement.

Il fait un point sur les effectifs de 9 apprenants, dont 6 anciens CPADT du site de Valenciennes, et 3 étudiantes issues pour 2 d'entre elles d'un BTS (animation du territoire rural pour l'une, carrières sociales pour l'autre), et une étudiante de licence d'histoire politique.

Il fait un focus sur les employeurs, qui comptent le conseil départemental qui promet déjà une embauche, la préfecture de Haute-Loire, la région Grand Est, la mairie de Marle (02), la mairie de Penvénan (22), et des entreprises comme ALSTHOM, la SNCF, ou encore la DDTM 62.

Les missions confiées aux stagiaires sont diversifiées.

Il indique que le groupe est bon, motivé. Les 3 étudiantes issues de formations extérieures ont des résultats écrits supérieurs, mais les ex-CPADT sont très actifs à l'oral.

Marie-Josée PASTOR soulève une question qui va se poser très prochainement, à savoir la reconduction de cette licence et sa reprise par le CNAM. En effet, un sondage auprès des CPADT 2021-2022 a révélé qu'ils n'étaient pas intéressés par une inscription dans cette formation, le sourcing des futurs apprentis devra reposer majoritairement sur le CNAM.

Elle explique par ailleurs qu'un travail entre le CNAM et l'ENTE sera nécessaire pour étudier les conditions pédagogiques de poursuite de la licence pour l'an prochain, car l'ENTE ne sera plus en mesure de fournir le même investissement. Elle déplore le possible arrêt de cette formation qui fait la preuve de beaux placements des apprentis cette année.

Elle précise qu'un comité de pilotage est prévu, réunissant l'ENTE et le nouveau directeur du CNAM des Hauts-de-France.

Olivier LENNE confirme que 3 étudiants ont une promesse d'embauche.

Olivier NIEL fait à son tour un point sur la licence MPT - Management de Projet et Travaux, ouverte depuis septembre 2021 également.

Il annonce qu'elle est le fruit d'un partenariat avec l'ECIR et le CNAM PACA, comme la licence MGPI, et qu'elle s'organise en alternance sur les mêmes périodes, un mois d'école, 2 mois en entreprises.

Les cours sont dispensés à hauteur de 30 % par l'ECIR, et 70 % par l'ENTE. Ils ont lieu soit en présentiel, soit en distanciel.

Olivier NOEL explique que cette formation est destinée aux conducteurs de travaux et contrôleurs de travaux en priorité, mais également aux chargés de Travaux Publics, chefs de chantier.

Elle compte 16 apprentis au total, certains issus de BTS Travaux Publics, ainsi que 3 ex-CPADT, un apprenti en reconversion professionnelle.

14 sont placés en entreprises privées, 2 chez un bailleur social public.

C'est une promotion homogène, dont les évaluations vont de 9,5 à 15/20 pour le 1<sup>er</sup> semestre.

Cette licence répond aux besoins des étudiants et des entreprises. Olivier NOËL estime que ce réseau pourrait être étendu vers les collectivités en modifiant un peu le programme des cours.

## **8. Point d'informations sur le forum d'affectation des TSPDD 2021/2022**

Marie-Josée PASTOR présente à partir d'un diaporama les postes offerts aux 62 TSPDD en formation classique sur les 2 sites, -57 TG et 5 EEI.

Elle indique que les postes ont été connus de l'école avant les congés de Noël, et présentés dès janvier aux stagiaires, par les chefs de services.

Cette année, 5 postes dits « qualifiés » ont été proposés aux TSPDD, postes présentant une technicité particulière.

Beaucoup de TSPDD ont candidaté, 14 en tout. Ils ont été classés et choisis par les chefs de service.

Pour les autres postes, le forum d'affectation s'est tenu le 25 janvier, en visio entre les 2 sites et à distance pour les stagiaires atteints du covid ou cas contact.

Le tiers des postes proposés est issu de DDT, 16 % sont des postes en DIR, puis DREAL et opérateurs, 2 postes étaient à pourvoir en administration centrale. A ces postes du MTE s'ajoutent un poste ministère des armées et un autre en Préfecture de Police.

A noter que la majorité des postes (18 postes) relèvent des domaines infrastructures et transports.

26 postes sont situés en région parisienne. Cette année, toutes les régions ont fourni des postes, sauf la Bretagne.

Un stagiaire en arrêt longue maladie sera affecté dans le cadre du hors protocole. Un poste n'a donc pas été pourvu.

Christine DELCOURT demande si les membres du conseil ont des questions à poser.

Rachid RAHMOUNI souhaite savoir la date du prochain conseil de perfectionnement et s'interroge sur son devenir.

Bruno MATTEUCCI annonce le 7 juillet, mais ne se prononce pas quant à son devenir au-delà.

Rachid RAHMOUNI souligne la qualité du travail des agents de l'ENTE, et les remercie. Il constate que ces échanges constructifs sont importants.

Marie-Josée PASTOR fait remarquer qu'il a été retenu un format d'une demi journée pour ce conseil au lieu du format traditionnel d'une journée Il s'agit dorénavant de fixer des priorités dans le plan de charge des équipes, au regard des départs de personnels. Par ailleurs, il ne lui apparaît plus pertinent de présenter des ajustements de formations que l'ENTE ne pourra pas mettre en œuvre du fait de sa fermeture.

Rémi SANCHEZ tient à faire trois remarques :

- il reconnaît la qualité de la formation des CPADT, que les TSPDD partagent. Il regrette sa disparition dans le Nord, et indique que les étudiants actuels n'envisageraient pas aller à Lyon ;
- il revient sur les affectations. Il explique que les stagiaires ont organisé entre eux des amphes blancs, pour fluidifier le processus et aider à se projeter . Il a pu constater que les TSPDD ayant

des familles, des enfants, ont effectivement envisagé démissionner. Il propose que les critères des affectations hors protocole soient assouplis pour tenir compte de ces contraintes familiales ;  
- il remonte une observation d'un de ses collègues, issu du concours interne, qui s'interroge sur la pertinence de maintenir 2 concours, l'interne et l'externe.

En l'absence d'autres observations, Bruno MATTEUCCI remercie les membres du conseil pour leurs félicitations adressées aux agents, pour leur investissement. Il espère que tout ce que l'ENTE a mis en place, notamment la diversification des publics, les partenariats... qui ont porté leurs fruits, perdurera au sein des structures qui reprendront les missions de l'école.

Christine DELCOURT remercie également tous les participants. Elle clôt la séance par un message de soutien aux personnels de l'école.

La secrétaire de séance

La directrice des études  
de l'ENTE

Marie-Josée PASTOR

La présidente du conseil  
de perfectionnement



Christine DELCOURT